Normes minimales de protection des lapins d'élevage

2016/2077(INI) - 14/03/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 410 voix pour, 205 contre et 59 abstentions, une résolution sur des normes minimales relatives à la protection des lapins d'élevage.

Une proposition de résolution de remplacement, déposée par la groupe PPE, a été rejetée en plénière par 235 voix pour, 388 contre et 62 abstentions.

Les députés ont rappelé que la majorité des lapins étaient élevés pour la production de viande, avec plus de 340 millions de lapins abattus pour la viande chaque année. Les forts taux de mortalité et de maladie des lapins d'élevage en Europe suscitent de vives inquiétudes du point de vue de la préservation de la santé et du bien-être animal.

La résolution a suggéré :

- d'éliminer progressivement l'élevage de lapins en batterie dans des cages stériles grillagées et de s'orienter vers des méthodes alternatives telles que l'élevage en parcs en plein air, ou les systèmes de clapiers, avec de l'herbe pour nourriture principale, qui améliorent le confort et bien-être des lapins d'élevage ;
- de mener de nouvelles recherches pour trouver les meilleurs systèmes de logement possibles dans le but d'améliorer le bien-être des animaux ;
- de préserver la qualité et la sécurité des importations de viande de lapin en soumettant ces dernières à des contrôles et des inspections rigoureuses lorsqu'elles entrent dans l'Union.

Élevage des lapins : étant donné que les lapins peuvent souffrir d'un grand nombre de problèmes et de maladies liés au bien-être en raison de leurs conditions d'élevage, les efforts pour lutter contre le manque d'investissements et de médicaments devraient être accrus.

Les députés ont reconnu que les systèmes en parcs collectifs, qui comptent en général 750 cm² par lapereau et 800 cm² par lapine reproductrice, engendreront des coûts pour les éleveurs, qu'il faudra prendre en compte en aidant financièrement les éleveurs qui feraient le choix de ce système d'élevage. Toute mesure obligatoire devrait s'accompagner d'un budget suffisant d'aide aux éleveurs de lapins comportant un poste spécifique pour encourager la consommation de viande de lapin.

De plus, la Commission devrait se fonder sur des preuves et des résultats scientifiques lorsqu'elle proposera des mesures concernant les exigences de logement pour les lapines reproductrices et les lapins destinés à la production de viande.

Transport et abattage : les lapins devraient être nourris et abreuvés avant le transport de longue distance et disposer de suffisamment de nourriture, d'eau et d'espace pendant le transport. Les temps de transport devraient être aussi limités que possible. De plus, les lapins devraient être complètement étourdis avant l'abattage.

Résistance aux antimicrobiens : compte tenu des maladies propres à l'espèce, l'administration systématique et généralisée d'antibiotiques est devenue une nécessité, ce qui peut entraîner une augmentation de la résistance aux antimicrobiens.

Les députés ont plaidé pour que les antibiotiques ne soient utilisées qu'à des fins thérapeutiques, et ce en respectant un délai d'attente approprié avant l'abattage.

Au vu du grand nombre de lapins élevés et abattus dans l'Union et des graves conséquences pour le bien-être animal des systèmes d'élevage, le Parlement a suggéré détablir une feuille de route afin de mettre en place des normes minimales financièrement viables pour la protection des lapins d'élevage. Cette feuille de route devrait comporter au moins :

- l'élaboration de lignes directrices contenant de bonnes pratiques et établissant des règles de bien-être animal pour les lapins ;
- une recommandation de la Commission contenant, le cas échéant, des propositions pour une approche commune de l'Union, en particulier en ce qui concerne la santé, le bien-être et le logement des lapins.

Enfin, la résolution a demandé daccorder un soutien budgétaire spécifique afin de mener davantage de recherches scientifiques sur l'élevage des lapins, compte tenu de la demande d'une transition vers d'autres systèmes de production.